

AGENCE ORPI BONNEFOY

BAREME d'HONORAIRES au 15/03/2021

Honoraires intégralement à la charge du vendeur exprimés TTC (T.V.A à 20 %)
APPARTEMENTS – MAISONS – IMMEUBLES (Transactions dans l'ancien)

MANDAT SIMPLE		MANDAT by ORPI
Forfait de 3 500 €	Montant INFERIEUR ou ÉGAL à 30 000 €	Forfait de 3 000 €
8,5 %	Montant COMPRIS entre 30 001 € et 150 000 €	7 %
7 %	Montant COMPRIS entre 150 001 € et 250 000 €	6 %
6 %	Montant COMPRIS entre 250 001 € et 400 000 €	5 %
5 %	Montant SUPERIEUR à 400 001 €	4,5 %

TERRAINS 9,50 %

AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT, LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE.
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat initial.